



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0836

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais - Phase n° 2 (OL 2012) - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0836**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais - Phase n° 2 (OL 2012) - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté du 9 juillet 2007 a approuvé le protocole d'accord pour le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais (entre Lyon-Saint Paul-Lozanne-Sain Bel-Brignais).

Le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais comporte cinq étapes de réalisation. Il s'agit d'électrifier les trois axes, de créer des doubléments, de mettre à bonne hauteur les quais et de moderniser l'infrastructure afin d'accueillir un tram-train en lieu et place d'un train express régional (TER) diesel aujourd'hui. L'objectif est de desservir, en 2012, l'ouest lyonnais tous les quarts d'heure en heure de pointe. Le terminus se fait en gare Saint Paul. La fréquentation attendue est de 17 000 personnes par jour.

Le dispositif financier prévu par le protocole porte sur les trois premières étapes 2009-2012 pour un montant global de 294 M€, dont 143 M€ pour le volet infrastructures. La participation de la Communauté urbaine aux travaux d'infrastructures est prévue à hauteur de 12,51 M€.

Sur cette participation de 12,51 M€ :

- un montant de 0,16 M€ a déjà été financé au titre des études,
- le conseil de Communauté a délibéré le 10 septembre 2007 sur la convention de travaux anticipés d'un montant de 1,46 M€,
- le conseil de Communauté a délibéré le 13 octobre 2008 sur la convention de travaux de la phase n° 1 (Ouest lyonnais 2011) d'un montant de 6,4 M€, en cours de réalisation,
- le reste à financer par la Communauté urbaine est donc de 4,49 M€ sur un montant global de 41,14 M€ qui doit faire l'objet de plusieurs conventions, dont une relative aux travaux préparatoires à la phase n° 2 (Ouest lyonnais 2012) d'un montant global de 15,92 M€ courants hors taxes (HT), qui fait l'objet du présent rapport.

La répartition des financements des partenaires sur les montants déjà financés, délibérés et restant à financer est rappelée ci-dessous (en M€) :

Partenaires	Etat	Région	RFF	Département du Rhône	Communauté urbaine	SNCF	Total
total	15,67	87,05	15,20	12,51	12,51	0,02	142,96
dont déjà financé/délibéré	0,57	74,89	10,46	7,86	8,02	0,02	101,82
reste à financer Ouest lyonnais 2012	15,10	12,16	4,74	4,65	4,49	-	41,14
<i>dont phase travaux préparatoires</i>	<i>5,75</i>	<i>5,75</i>	<i>1,634</i>	<i>1,393</i>	<i>1,393</i>	-	<i>15,92</i>

Le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais est en phase travaux. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Réseau ferré de France (RFF). S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux préparatoires de la phase n° 2 (Ouest lyonnais (OL) 2012) du projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais à hauteur de 1 393 000 € sous forme d'une subvention d'équipement à Réseau ferré de France (RFF),

b) - la convention à passer avec RFF.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant complémentaire de 1 393 000 € sur l'opération n° 1504, à prévoir selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 139 300 € en 2009,

- 696 500 € en 2010,

- 557 200 € en 2011.

4° - **La somme** à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010 et 2011 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.